

Conditions cadre pour la formation J+S Sport de Camp/Trekking

Contexte :

Formation+ (AF+) est une fédération de formation J+S qui agit sur la base d'un fondement chrétien. La charte pour le service chrétien parmi les enfants et les jeunes est notre ligne de conduite à ce propos (www.ccej.ch). Cette formation est gérée par la ligue pour la lecture de la Bible, en collaboration avec l'Armée du Salut et l'association Repère.

Nous respectons également la charte éthique du sport et demandons qu'elle soit respectée pendant le cours. (<https://www.swissolympic.ch/fr/athletes-entraîneurs/valeurs-ethique/charte-ethique.html>)

Durée :

Cette formation est organisée sur deux week-ends. Normalement proposée sur une semaine complète, nous voulons permettre aux jeunes de se former sans devoir prendre trop sur les vacances. Cependant, pour avoir le nombre d'heures de cours suffisantes pour un enseignement de qualité et pour être validé par J+S, nous utilisons le long week-end de pentecôte.

Contenu :

Cette formation est axé sur la pratique et la vie de camp. Elle se déroule en intérieur et en extérieur, ceci pour les enseignements, les activités et les nuitées. Les thèmes abordés sont :

- Leadership ; s'exprimer, s'adapter, s'organiser, ...
- Pédagogie basique
- Planification
- Gestion d'activités
- Sécurité et prévention
- Nœuds et cordes ; différents nœuds et leurs applications, utilisation des cordes
- Technique de campement ; construction de tentes, technique de feu, ...
- Topographie ; lecture de carte, boussole, orientation
- Premiers secours

Reconnaissance J+S :

Pour obtenir la reconnaissance Jeunesse + Sport, le participant doit :

- Suivre le cours dans son intégralité.
- Transmettre les travaux à rendre entre les deux week-ends, dans les délais impartis.
- Réussir le test de connaissance en fin de cours.
- Avoir un leadership permettant d'encadrer un camp ; Impliqué, enseignable, esprit d'équipe.
- Avoir les ressources physiques et morales minimal permettant l'encadrement d'un camp.

Assurance :

Concernant les assurances, chaque participant doit bénéficier d'une couverture personnelle dans les domaines de l'assurance responsabilité civile, des accidents et de la maladie. L'organisateur n'offre aucune couverture de ces risques.

